

# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

---

# LES OBJECTIFS DE CETTE RENCONTRE

---

- > **Rappeler le calendrier**
- > **Comprendre les impératifs de Parcoursup**
- > **Répondre aux questions des élèves et des familles pour la réussite dans l'enseignement supérieur**

# Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 3 Avril  
**Je finalise mon dossier**

2

15 Mai > 19 Juillet 2019  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2019    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

Judi 14 Mars : dernier jour  
pour formuler mes vœux

# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

---

20 décembre 2018 – 22 janvier 2019

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER  
Découverte  
des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS  
Inscription et formulation des  
vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS  
Confirmation  
des vœux

15 MAI - 19 JUILLET  
Phase  
d'admission

## Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les  
formations et leurs débouchés sur  
Terminales2018-2019.fr

[Visiter le site](#)



Je parle de mon projet  
d'orientation avec mon professeur  
principal. Je participe aux salons  
de l'orientation dans ma région



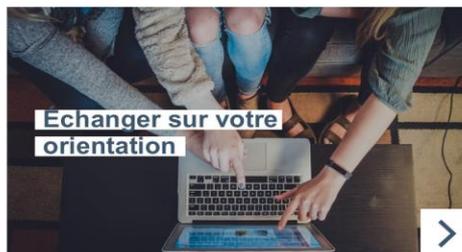
Je consulte l'offre de formation  
complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation  
des enseignements, les attendus et les  
critères d'examen des dossiers

[Chercher une formation](#)



Parcoursup,  
c'est quoi ?



Echanger sur votre  
orientation



Préparer votre vie  
étudiante



Des parcours  
personnalisés pour  
réussir votre 1ère année



**Parcoursup** @parcoursup\_info  
Que sont les "parcours de réussite" ? Toutes les informations concernant ces dispositifs post bac qui vous aident à réussir votre 1ère année. <http://www.terminales2018-2019.fr/Sites-annexes/Terminales-2018-2019/Je-decouvre-les-formations>  
2 h

**Je découvre les formations**  
Découvrez les formations les mieux adaptées pour vous et créer votre projet d'orientation avec l'Onisep. [terminales2018-2019.fr](http://terminales2018-2019.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

# TERMINALES2018-2019.FR

## Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

TERMINALES 2018/2019  
Premières et Terminales | 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

© MENJ - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

# FOCUS SUR LES ATTENDUS ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX

## Une transparence garantie tout au long de la procédure

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale
- > Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.
- > Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation sélective dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**

# RAPPEL JOURNÉES PORTES OUVERTES

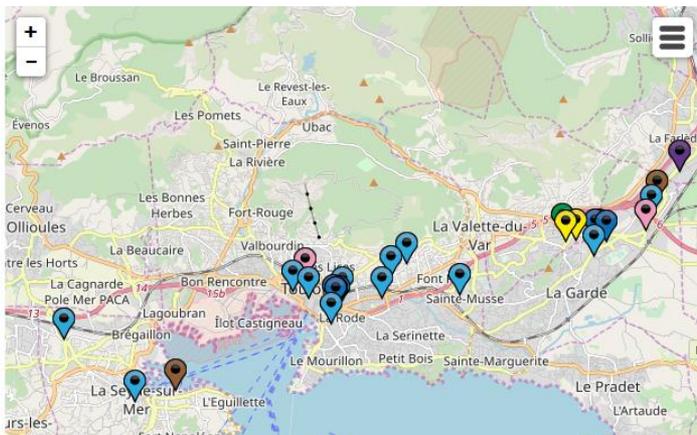
Accueil > Provence-Alpes-Côte d'Azur > Nice > Agenda de l'orientation > Portes ouvertes

Académie de Nice

## Journées portes ouvertes de l'enseignement supérieur

Paca - Nice / Publication : 17 octobre 2018, Mise à jour : 6 décembre 2018

Chaque année, de nombreux établissements de formation ouvrent leurs portes. C'est l'occasion pour vous, futurs étudiants de découvrir les locaux, de rencontrer des enseignants, des élèves en formation et, éventuellement, des professionnels.



- ➔ LIBRAIRIE
- ➔ ONISEP TV
- ➔ MON ORIENTATION EN LIGNE
- ➔ MA SECONDE CHANCE

### S'INFORMER SUR LES FILIÈRES

- 📧 PSYCHO OU PAS ?
- 🏆 SPORT : STAPS OU PAS ?
- 📖 MA VOIE LITTÉRAIRE
- 🔬 MA VOIE SCIENTIFIQUE
- 🏢 MA VOIE ÉCONOMIQUE
- ➔ MA VOIE PRO
- ➔ MA VOIE PRO EUROPE
- ➔ LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

### ÉLARGIR SES HORIZONS PROFESSIONNELS

- 🏭 MON INDUSTRIE
- ➔ LES MÉTIERS ANIMÉS
- ➔ FLASH MÉTIERS
- ➔ MON STAGE EN LIGNE

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > 14 mars (vœux) > 3 avril 2019 (validation des dossiers)

**20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER**  
Découverte  
des formations

**22 JANVIER - 14 MARS INCLUS**  
Inscription et  
formulation des vœux

**15 MARS - 3 AVRIL INCLUS**  
Confirmation  
des vœux

**15 MAI - 19 JUILLET**  
Phase  
d'admission

## Je poursuis ma réflexion, je m'inscris sur Parcoursup et je formule mes vœux



Je consolide mon projet d'orientation en participant aux Journées Portes Ouvertes dans les établissements et à la semaine de l'orientation dans mon lycée

[Consulter la carte des JPO](#)



Je m'inscris sur Parcoursup

[Comment s'inscrire ?](#)

[Je m'inscris](#)



Je saisis mes vœux en consultant le moteur de recherche des formations

[Comment faire des vœux ?](#)

[Accéder à mon dossier](#)

# 2

## 22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant aux présentations des formations au LP et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

### DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

**Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

**Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

Penser à vérifier vos vœux

### 3 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### MARS

\_\_\_\_\_ chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

### DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

Penser à valider les dossiers

---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) donné par les professeurs principaux

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

**Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?**

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

**Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...  
ces données sont essentielles**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➔ à discuter avec les professeurs et les psychologues de l'Education nationale

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté  
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles
  - > Se rapprocher de la direction

# UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté  
2019

**Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :**

- > fonctions électorales : délégué de classe, délégué CVL
- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif : exemple MDL
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique mais qui restent réalistes :

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;
- > **Des vœux non classés**
- > Pour des **formations sélectives** (BTS, DUT...) et **non sélectives** (licences)

*Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**
- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

---

# LES SUITES PRIVILEGIEES EN POST-BAC...

---

## Bac GA:

- > BTS comptabilité et gestion
- > BTS Gestion de la PME
- > BTS support à l'action managériale
- > BTS professions immobilières

## BAC Commerce:

- > BTS management commercial opérationnel
- > BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- > BTS Gestion de la PME

## BAC Vente:

- > BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- > BTS management commercial opérationnel
- > BTS professions immobilières

## Bac Accueil-relation clients et usagers:

- > BTS Gestion de la PME
- > BTS support à l'action managériale
- > BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- > BTS tourisme (si la maîtrise des langues vivantes est suffisante)

# FORMULER DES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

**Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :**

> Une formation proposée dans plusieurs établissements:

exemple BTS SAM (support à l'action managériale) = 1 vœu

- Lycée Bonaparte (Toulon) = 1 sous-vœu

- lycée d'Estienne d'Orves (Nice) = 1 sous-vœu

> Les types de formations concernées :

**BTS, DUT** regroupés à l'échelle nationale

> Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles

> **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples

---

# CESURE : MODE D'EMPLOI

---

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
  - > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  - > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »). Elle ne peut se faire que **SI** l'élève a formulé des vœux de formation.
  - > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  - > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure. C'est une négociation avec l'établissement d'accueil
  - > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

---

# QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

---

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : demande d'entrée à l'université en Droit ou en Sciences
- > **Des questionnaires obligatoires pour ces filières mais dont les résultats restent confidentiels**: à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus) avec un identifiant (Parcoursup, Océan ou INE)
- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

# RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront **obligatoirement** être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier.

Nouveauté  
2019

- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT : ces informations sont confidentielles.**

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux**

**Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)**

- > **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

## Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- Examine les vœux de chaque élève en s'appuyant sur le potentiel de chacun. Il examine, si l'élève l'a finalisé, le projet de formation motivé
- Pour chaque vœu saisi : le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement d'accueil
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à **partir du 15 mai**

### Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au  
10 mai

**Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen via Parcousup aux établissements de l'enseignement supérieur**

- > la fiche Avenir transmise par le lycée
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT

---

## Qui favorise l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

- > un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**  
*En 2018 : + 23% de bacheliers professionnels admis en STS*
- > un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**  
*En 2018 : + 19% de bacheliers technologiques admis en IUT*

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT

---

## Qui prend en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

### > Pour l'admission dans les formations sélectives ( STS, IUT...)

- La règle : l'admission se fait **sur dossier**.
- Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels en STS / technologiques en DUT.

### > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences)

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
- l'université peut subordonner son admission au suivi d'un **parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...)
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

15 mai – 19 juillet 2019

# 3

15 Mai → 19 Juillet 2019

## Je reçois les réponses des formations & je décide

**15 MAI**

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



**DU 17 JUIN AU 24 JUIN**

La **procédure est suspendue** pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

**5 JUILLET**

Résultats du baccalauréat.



**25 JUIN - 14 SEPTEMBRE**

Phase complémentaire.

**AVANT LE 19 JUILLET**

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



# PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > **Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- > **Les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

Nouveautés  
2019

# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du  
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

## > Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

ou

Non

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

## > Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**OUI-SI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## > L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur



Disponible le  
1<sup>er</sup> mars  
2019

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

## > Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai** : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai** : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

---

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

---

## > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

## > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager **d'autres choix** de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté  
2019

## > Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

## > Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

## > Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

> Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

> Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté  
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Nouveauté  
2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

**Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :**

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

**Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations **en dehors de Parcoursup**, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du  
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

---

# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

---

**Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :**

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le  
15 mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

# Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 3 Avril  
**Je finalise mon dossier**

2

15 Mai > 19 Juillet 2019  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2019    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

Jeudi 14 Mars : dernier jour  
pour formuler mes vœux



**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

---

**parcoursup.fr**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

---

**etudiant.gouv.fr**

  **@etudiantgouv**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION